

**DECLARATION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA POSTE
ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,
BRUNO NABAGNE KONE,
A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA POSTE 2014**

Ivoiriennes,
Ivoiriens,
Chers compatriotes,
Mesdames, Messieurs,

Ce Jeudi 09 Octobre, le monde entier célèbre la journée mondiale de la Poste, en commémoration du 140^{ème} anniversaire de l'Union Postale Universelle (UPU), institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Comme chaque année, cet événement nous offre l'occasion de marquer un temps d'arrêt, pour examiner des sujets touchant à cet important secteur d'activité.

Le réseau postal, en tant que système organisé est, par essence, un outil de mise en relation de l'ensemble des composantes de la société, c'est-à-dire, les hommes, les entreprises, les organisations, les Etats...

C'est pourquoi, l'Union Postale Universelle « UPU », se trouve avec l'Union Internationale des Télécommunications/TIC « UIT », être l'une des toutes premières organisations internationales créées à l'échelle planétaire.

Aujourd'hui, plus que jamais, il s'agit de s'interroger sur l'avenir des entreprises de poste, sur les transformations que doit subir cette activité pour continuer à exister dans un monde marqué par une constante et rapide évolution des Technologies de l'Information et de la Communication.

De là l'importance du thème de cette année :

<<Les postes se positionnent dans un paysage évolutif de la communication>>.

Mesdames et Messieurs, Chers Compatriotes,
Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, et nonobstant le discours pessimiste qui nous revient régulièrement, les postes s'organisent partout dans le monde, pour relever les défis imposés par l'évolution technologique, dans un contexte marqué par le phénomène de la mondialisation, elle-même fruit des Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans un tel contexte, les échanges entre les hommes deviendront de plus en plus importants. Ces échanges seront constitués de messages et des marchandises, mais de plus en plus d'argent et de flux financiers. L'activité postale a été, par le passé, primordiale pour le développement économique de nos pays.

Elle sera dans le futur incontournable pour le développement sociétal des nations.

Du fait de sa structuration et de son étendue, le réseau postal Mondial constitue un atout essentiel pour le commerce, pour la mise en relation des personnes, tant physiques que morales, favorisant ainsi l'inclusion financière des populations les plus vulnérables dans la chaîne du progrès.

C'est par le réseau postal que le commerce électronique se dénoue, et c'est bien par le réseau postal que l'inclusion financière des populations rurales, y compris les plus marginalisées, deviendra une réalité tangible.

En effet, le développement du e-commerce permet aux sociétés postales de se repositionner de manière incontournable dans la distribution des produits issus de l'achat en ligne.

Il est, en outre, important de noter que les ventes en ligne ne cessent de croître, de sorte que leur poids est estimé au plan mondial à plus de 1500 milliards de dollars US.

L'extension du réseau postal peut, par ailleurs, constituer un atout pour la vulgarisation des TIC, au travers notamment de la connectivité numérique au profit des citoyens, des entreprises, des gouvernements, des agences de développement, etc.

Dans notre pays, le secteur postal et la chaîne des services postaux sont appelés à devenir des éléments clés de l'émergence attendue à l'horizon 2020, ambition chère au Chef de l'Etat, Son Excellence M. Alassane OUATTARA, et que met en œuvre avec acharnement le Gouvernement.

Face à cette nouvelle donne mondiale, La Poste de Côte d'Ivoire n'a qu'une seule option : s'inscrire durablement dans la nouvelle dynamique.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a bien voulu adopter un plan de restructuration du secteur postal, ainsi qu'un plan de redressement et de relance de la Société d'Etat La poste de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis fin octobre 2013, notre Pays s'est doté d'un nouveau Code Postal, en remplacement de celui de 1976, devenu obsolète. Ce nouveau Code apporte des avancées en termes d'organisation du marché postal ivoirien. Il permet la mise en place d'une régulation de ce secteur d'activité au bénéfice de toutes les parties prenantes. Les prochains mois verront l'accélération de l'application effective du nouveau Code postal, notamment en ses aspects « régulation » du marché.

Quant à la Société d'Etat, La Poste de Côte d'Ivoire, elle a su mettre ce temps à profit pour construire les bases de sa relance.

Avec des activités nouvelles, telles que le courrier hybride, le commerce électronique, la production de documents

administratifs, le soutien à l'activité financière, etc., nous pouvons, sans nous tromper, dire que les perspectives sont bonnes, même si nous avons conscience qu'il reste encore beaucoup à faire.

Aussi, voudrais-je espérer et annoncer, qu'à partir des prochains mois, la Poste de Côte d'Ivoire, qui a su tirer parti des progrès immenses que seules les TIC peuvent permettre, et qui a résolument amorcé son redressement financier, avec le soutien actif de l'Etat de Côte d'Ivoire, se donnera un nouveau souffle, principalement basé sur ses activités nouvelles.

L'Etat de Côte d'Ivoire, qui a fait de la viabilité de la poste, l'une de ses préoccupations essentielles, entend déployer toutes les énergies nécessaires pour permettre à cette institution de répondre efficacement aux défis de l'émergence annoncée de notre pays.

Vive la Poste ivoirienne, moderne pour un meilleur service aux citoyens ivoiriens, vive la Côte d'Ivoire, qui renoue avec le progrès et le développement.

Je vous remercie.

Bruno Nabagné KONE